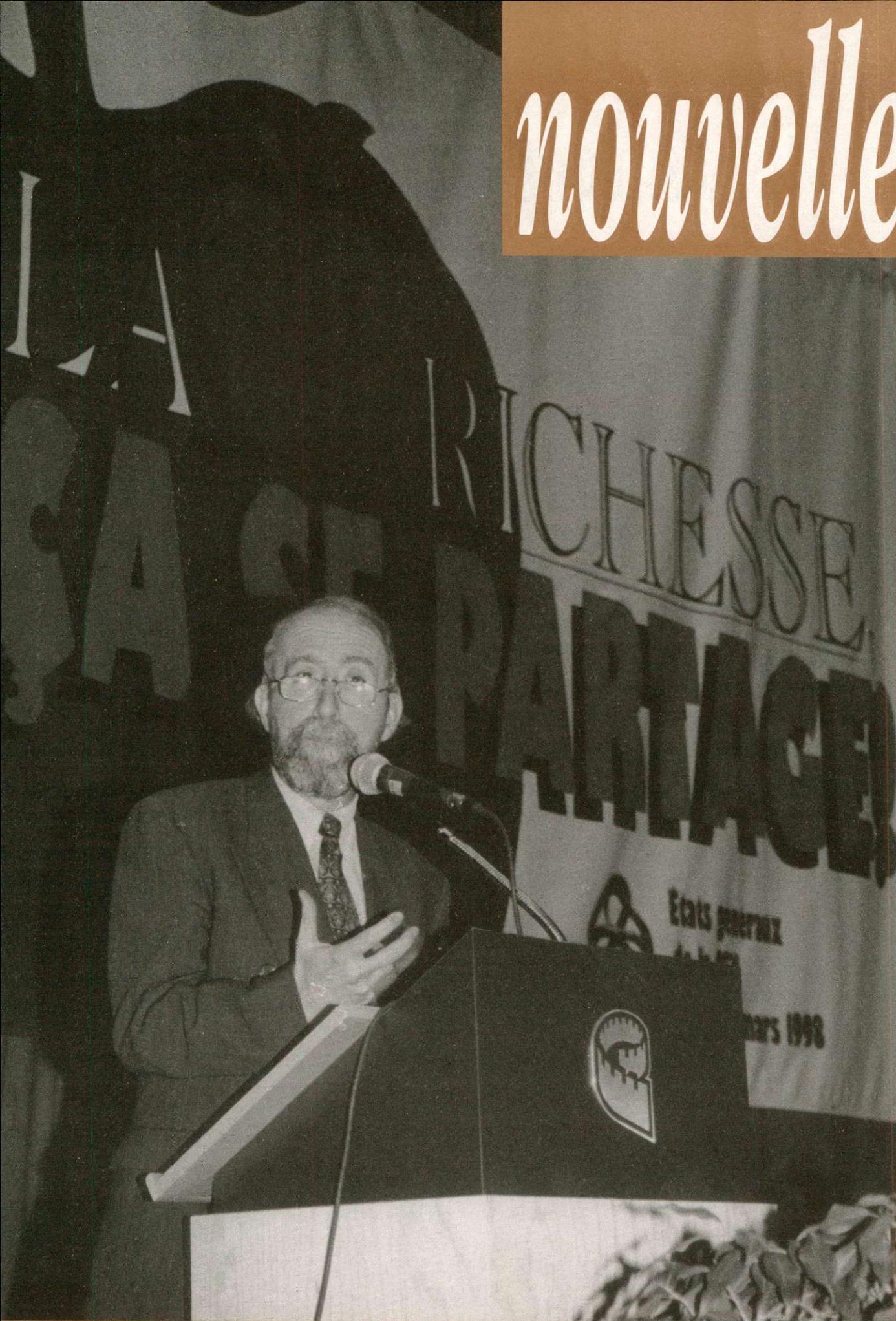


nouvelles



3 AVRIL
1998

NUMÉRO
440



et les vaches maigres

Les veaux d'or

L'engagement était au rendez-vous • Que faire?

Page 5

Page
3

Les transports

Pourtant préposé aux Transports dans le gouvernement québécois, le ministre Jacques Brassard n'a pas suffisamment ménagé les siens, ses transports. C'est en vociférant, en vitupérant, en tonitruant qu'il a reçu le rapport de la SAAQ sur les problèmes des autobus de Québec. «*La faute au syndicat, qui a produit de faux rapports*», a-t-il tonné, l'indignation rendant blême ce front généralement bleu péquiste.

Et pourtant.

Le rapport en question donnait raison au syndicat. Sur douze autobus choisis au hasard par l'organisme gouvernemental, quatre n'étaient pas du tout en état de fonctionner. Pas moins du tiers des autobus représentaient des dangers publics...

M. Brassard devrait pourtant avoir développé une sensibilité particulière à ces questions. C'est lui, en effet, qui s'était fait conduire par hélicoptère sur les lieux de la tragédie de Saint-Irénée, où un autobus avait emporté dans la mort près de cinquante personnes.



Un autobus défectueux, c'est sérieux. Plus sérieux, en tout cas, qu'un ministre constamment rabroué par Ottawa et qui ne trouve rien de mieux, pour se refaire une santé, que de tomber à bras raccourcis sur un syndicat.

Cela rappelle la tête qu'avait faite Robert Bourassa en 1989, un jour qu'il commentait un rapport indiquant que de 85 à 90 pour cent des commerces de la

rue Sainte-Catherine respectaient les prescriptions de la loi 101 en matière d'affichage. Fine mouche, le journaliste Jean Bédard lui avait immédiatement demandé si son gouvernement trouvait acceptable un taux de 10 à 15 pour cent de désobéissance aux lois...

Quatre autobus sur douze! Trente-trois pour cent!

Julius

Il n'a rien à voir avec l'empereur des Romains, Julius César. Ce ne peut d'ailleurs être que le fait du hasard qu'il porte le même prénom, tellement il n'y a rien de grand chez Julius Gray, ci-devant avocat des droits individuels qui vient de partir en guerre contre la formule Rand.

Julius Gray n'a jamais hésité à s'en prendre aux lois linguistiques du Québec, contribuant à faire de l'affichage public une question de droit fondamental lié au droit d'expression.

Le droit de ne pas faire partie d'un syndicat devrait atteindre ce statut de droit fondamental, si la thèse de Julius Gray devait prévaloir devant les tribunaux. C'est ainsi qu'il prenait récemment fait et cause en faveur de l'Association pour le droit au travail, l'ADAT. Une association fort mal nommée celle-là puisque pour elle, c'est la syndicalisation qui représente un obstacle au droit au travail.

Ces défenseurs de la veuve et de l'orphelin, réputés progressistes... Comme Pierre Elliot Trudeau et Pierre Marc Johnson, aujourd'hui bien à l'aise chez Heenan, Blaikie. Chez Roy Heenan, sans doute l'avocat le plus antisyndical des dernières décennies. Et Peter Blaikie, pourfendeur jusqu'en Cour suprême de la Charte de la langue française.

Le Jourdain

C'est fait. Il a traversé la rivière des Outaouais, Jean Charest, dit le Messie ou le Sauveur, c'est selon. Comme, en son temps, avait traversé le Jourdain Jean-Baptiste, dit le Précurseur.

Pour ce faire, il a reçu l'onction d'un autre Jean, bien nommé celui-là, Chrétien de son état. Dans le Nouveau Testament, Jean-Baptiste avait fini par perdre la tête: un sbire à la solde d'Hérode l'avait décapité, faisant rouler ses boucles blondes dans le sable. Pour Jean Charest, c'est une question de temps. La seule question qui demeure en suspens est de savoir, dans l'opération, qui jouera le rôle d'Hérode, qui sera Salomé. Et, aussi, combien il faudra de temps au peuple québécois avant de découvrir la véritable identité de ce nouveau Messie.

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514-598-2131). Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction

Robert Boucher
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Jean-Pierre Larche
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue
Claude St-Georges

Photographe

Alain Chagnon
Canapress
Caricaturiste
Boris

Soutien technique

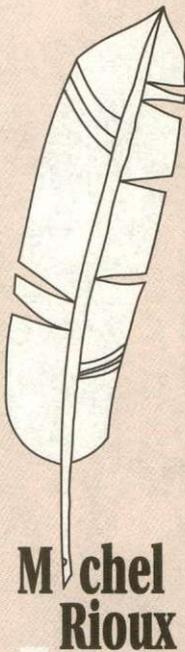
Lyne Beaulieu
Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville.

Pour modifier

le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233

1601, av. de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.



Michel Rioux

BILLET

Les veaux d'or et les vaches maigres

L'écart sans cesse grandissant entre les riches et les pauvres est un scandale révoltant. Ré-vol-tant.

Un dossier de Michel Crête, Thérèse Jean et Michel Rioux

Au Québec, 1,558 million de personnes touchent 5,7% des revenus totaux après impôts. Quant aux plus riches, qui comptent aussi pour 20% de la population, ils encaissent 41,1% de ces revenus. La richesse niche de plus en plus dans les hauteurs et se concentre de plus en plus entre les mains des mêmes riches. Pas jojo, le portrait de la conjoncture livré aux quelque 1094 délégués rassemblés à Québec, aux États généraux de la CSN, les 29 et 30 mars.

Voilà maintenant six ans que l'économie s'est remise à tourner. Normalement, Monsieur et Madame Tout-le-monde auraient dû voir leur sort s'améliorer. Ce n'est pas le cas. Enfin, pas le leur. Parce que depuis la récession de 1990-92, c'est l'entreprise, la grande entreprise s'entend, ainsi que les banques, qui tirent leur épingle du jeu. Non seulement ont-elles réussi à rétablir leur niveau de profits, mais ceux-ci atteignent des sommets inégalés: 78 660 milliards \$ (profits nets avant impôt) en 1997, soit 12 128 milliards \$ de plus qu'en 1989. Même au plus creux de la crise, la grande entreprise et le secteur financier ont continué de verser dividendes sur dividendes à leurs actionnaires. Mais depuis 1992, c'est l'abondance. Pas moins de 181 milliards \$ ont été versés aux actionnaires des entreprises canadiennes, un bond de 45%.

Des inégalités aux profondeurs abyssales

Une période de veaux d'or qui, pour la très grande majorité de la population, se transforme en vache maigre. Voyons voir. Non seulement le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté a aug-

menté, mais de façon générale on note un plus grand appauvrissement de la classe moyenne. De 1989 à 1995, le revenu moyen des ménages canadiens a baissé d'environ 2 300 \$. Il est assez intéressant de mettre en lumière, comme le fait le document de la CSN, les écarts énormes de revenus dans la société lorsque les forces du marché agissent librement. Par exemple: en 1989, avant paiements de transferts et avant impôts sur le revenu,



François Aubry, du Service de recherche de la CSN, a fait la présentation du document économique.

le cinquième de la population la plus aisée avait des revenus 17 fois plus élevés que ceux du cinquième la plus démunie. En 1995, ils sont 22 fois plus élevés.

Mais le chiffre sans doute le plus révélateur de la détérioration accélérée du niveau de vie est le nombre d'enfants pauvres qui, de 1989 à 1996, a augmenté de 39%. Au Québec,

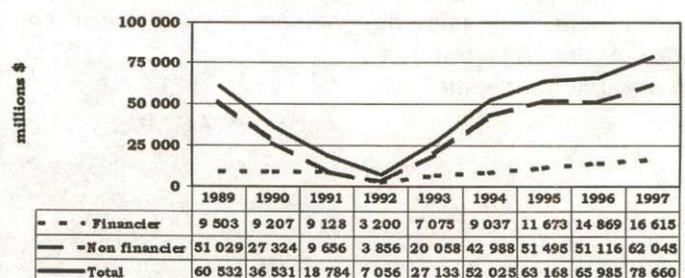


369 000 enfants vivent dans la pauvreté, soit 22% de tous les enfants. Une statistique qui en dit long sur la pauvreté des parents. En 1995, au Canada (les données ne sont pas disponibles pour le Québec), on a calculé que, pour sortir de leur pauvreté, les familles auraient eu besoin d'ajouter à leurs revenus un montant de 6 761 \$. En 1996, ce montant a grimpé à 6 911 \$.

Les politiques d'austérité et la lutte aveugle au déficit des

gouvernements, tant d'Ottawa que de Québec, n'ont pas arrangé les choses. Les réformes successives du Régime d'assurance-chômage depuis le début des années 1990 ont charcuté ce programme de protection sociale. En 1989, 94,4% des travailleuses et des travailleurs avaient accès au régime. En 1997, ils ne sont plus que 50,4%. Ces restrictions ont eu des effets pervers sur le programme québécois de sécurité du revenu. Pour de plus en plus

Profits nets avant impôt selon le secteur d'activité, Canada, 1989-1997



Source : Statistique Canada, Statistiques financières des entreprises

de personnes éjectées du marché du travail, il est devenu leur seul recours. Tant et si bien qu'on évalue aujourd'hui que les trois quarts des adultes qui touchent la sécurité du revenu sont aptes au travail. C'est une augmentation cumulative d'environ 194 000 personnes à l'aide sociale qu'ont entraînée, depuis 1990, ces réformes de l'assurance-chômage.

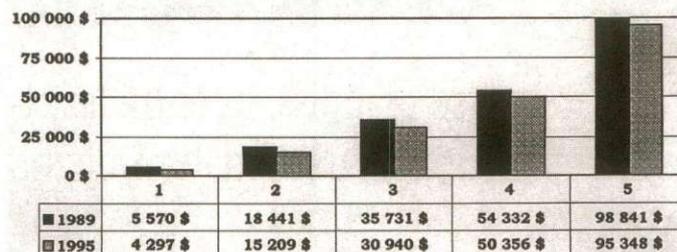
Quant à ceux et celles qui sont sur le marché du travail, leurs conditions salariales se sont détériorées au fil des huit dernières années. De façon générale, les salaires versés aux employés syndiqués ont été inférieurs à l'inflation. Dans le secteur public, plus particulièrement depuis 1992, la progression des salaires est même inférieure à celle observée dans le secteur privé.

Des milliers de jeunes portés disparus

Assez paradoxalement, la reprise économique ne vient pas à bout du taux de chômage. Au Québec, il atteint des niveaux scandaleux. Après un sommet de 13,2% en 1993, il se maintient maintenant à des niveaux supérieurs à 11%. Le plus inquiétant est la disparition de milliers de personnes, surtout des jeunes, des statistiques officielles du chômage, parce que découragés de chercher un emploi. Depuis 1989, pas moins de 100 000 d'entre eux sont disparus des chiffres officiels. C'est dire combien le 19,9% de chômage chez les jeunes, enregistré en 1997, ne dévoile qu'une partie de leur situation dramatique.

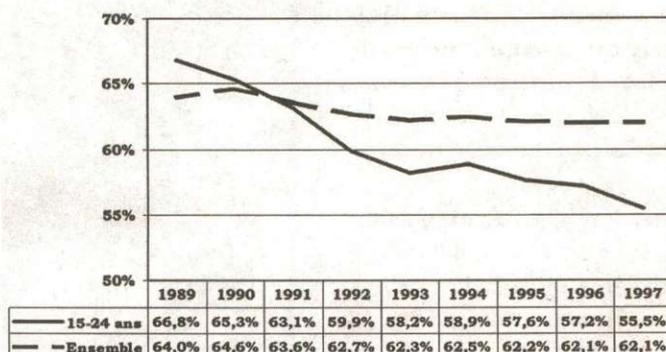
Le niveau d'emploi ne s'améliore pas, la qualité de ceux qui sont créés non plus. On observe même une aug-

Revenu moyen réel avant transferts et impôts, par quintile, Canada, 1989 et 1995



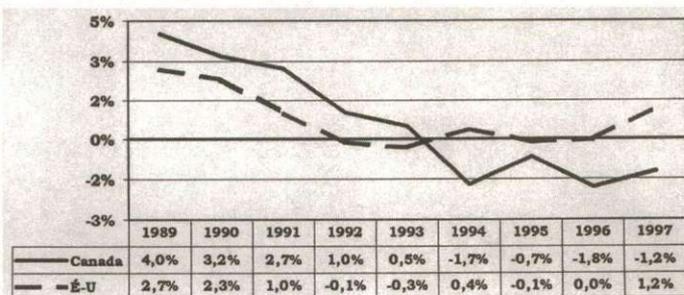
Source : Statistique Canada, Revenu après impôts, répartition selon la taille du revenu au Canada

Taux d'activité selon l'âge, Québec, 1989-1997



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Évolution des dépenses publiques, Canada et États-Unis, 1989-1997



mentation significative du nombre d'emplois atypiques, tels les emplois autonomes et à temps partiel. En fait, il y avait en 1997 moins d'emplois à temps plein au Québec qu'en 1989, mais 109 000 emplois de plus à temps partiel. Un grand nombre de ces nouveaux em-

ploiis autonomes et à temps partiel sont détenus par des femmes. Ils sont souvent de nature précaire et leurs titulaires n'ont pas accès aux diverses protections sociales rattachées généralement aux emplois à temps plein.

«Nous, de la CSN, sommes réunis aujourd'hui pour affirmer qu'il est temps de mettre un frein à l'appauvrissement. On ne construit pas un pays démocratique sur le chômage et l'exclusion.»

— Déclaration des États généraux de la CSN

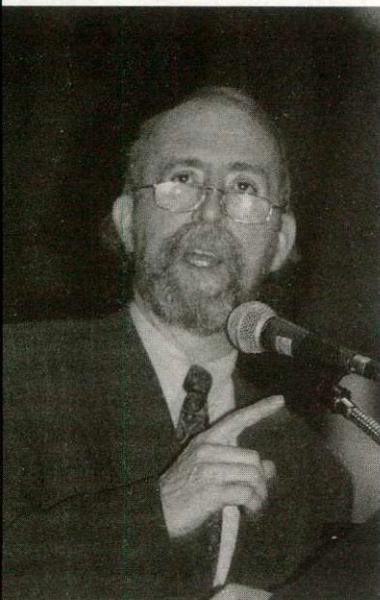
Des choix politiques dévastateurs

Quand on compare le Canada et le Québec avec d'autres pays industrialisés, on se rend compte qu'ils traînent beaucoup plus de la patte que d'autres. Le taux de chômage au Canada est le double de celui des États-Unis, par exemple. Un revirement spectaculaire quand on pense qu'en 1981, nos taux respectifs de chômage s'équivalaient. Il faut dire que les choix politiques du Canada sont pour beaucoup responsables de cette situation. Et plus que toute autre politique, le choix du Canada de mener une guerre aveugle à l'inflation a provoqué un chômage effarant. Si nous connaissons aujourd'hui une reprise économique, c'est parce que le Canada a baissé les taux d'intérêt et qu'il tend à les maintenir à un niveau qui se rapproche des taux américains. La lutte au déficit qui a amené les gouvernements fédéral et provinciaux à réduire leurs dépenses en coupant dans les programmes sociaux a ralenti considérablement l'activité économique. Le Québec, qui a connu une diminution importante de ses revenus, due en partie au fait qu'Ottawa a coupé dans les paiements de transfert, applique lui aussi la même recette afin d'atteindre le déficit zéro en l'an 2000.

Une recette au goût fort amer car si les coupures budgétaires ont permis au Canada d'être le premier pays du G7 à éliminer son déficit, elles ont aggravé le problème du chômage.

L'engagement était au rendez-vous

Des dizaines d'interventions. Des exposés clairs. Des débats serrés.
Des propositions largement endossées.



Ces États généraux auront permis, selon l'expression de Gerald Larose, de passer à une vitesse supérieure. «La CSN a des ressources comme aucune organisation au Québec. Nous pouvons créer un rapport de forces et mettre sur pied une force de frappe qui pourrait changer la vie de la classe ouvrière au Québec», a-t-il affirmé au terme de ces deux journées. Dans la salle, on en était convaincu. «Dans deux ans, on pourra dire au Québec: la richesse est mieux partagée. Un objectif à la hauteur de nos moyens», a-t-il proclamé.

D'entrée de jeu, dès l'ouverture des États généraux, le président de la CSN avait donné le ton. «C'est à ceux qui la produisent que doit revenir la richesse. En y mettant de l'intelligence, du cœur et des bras, nous pourrions réussir», avait-il lancé, invitant les délégués à prendre la parole. «Nous sommes là pour vous entendre nous dire comment tout cela se vit dans vos milieux de travail, a dit Gerald Larose. Comment, confrontés à des problèmes, vous avez trouvé des solutions.»

Il y avait une place à prendre, une place à occuper: celle des syndicats. C'est ce qui a été fait.

La richesse à partager

Viviane Labrie, du Comité de pastorale en milieu ouvrier, a touché les délégués, qui se sont sentis interpellés par son appel à la solidarité avec les plus démunis. «Que font les pauvres durant les mois de cinq semaines, comme c'est le cas en mars? La pauvreté, c'est quand ça fait deux semaines que t'as pas ouvert le frigo. Voir cela, ça donne une pesanteur humaine

aux statistiques », a-t-elle souligné.

Dans cette foulée, Yves Vaillancourt, de l'UQAM (FPPSCQ), a lancé un appel à un effort de mobilisation de la CSN «pour faire en sorte que le gouvernement ne commette pas une nouvelle erreur avec le projet de loi 186 sur l'aide sociale.»

Dans le choix de nos moyens d'action, il ne faut pas oublier la dimension de la solidarité, a repris Marcel Gauthier, de la FEESP, qui a souhaité la vigilance face aux clauses orphelines, qui discriminent les jeunes. «Si les jeunes servent de chair à canon, on ne fera pas long feu dans la recherche de la solidarité.»



Que faire?



«En 1999, nous comptons améliorer le rendement du régime de retraite afin

que les travailleurs âgés de 55 ans puissent avoir un montant adéquat. Ainsi, nous libérerons des postes pour les jeunes. Nous pensons ramener l'idée de former une équipe de remplaçants la fin de semaine, composée d'étudiant-es.»

— Michel Paradis, président du syndicat des travailleurs de Bridgestone-Firestone de Joliette

Pour Marvin Foster, d'Abitibi-Consol de La Baie (FTPF), le problème, c'est le surtemps. «Il faut que les gouvernements légifèrent là-dessus. Des redevances devraient être payées quand un employeur y fait appel. Les travailleurs, trop souvent, n'ont pas le choix.»

Le vice-président de la FTFP Michel Fortin devait renchérir. «Le travail partagé, c'est un vieux sujet chez nous. C'est devenu une priorité quand on est arrivés au fond du trou», a indiqué ce travailleur de Charlevoix. Rappelant que les luttes pour la réduction du temps de travail remontaient à 1973 avec le gain de la cédule de travail 4-2, il a réaffirmé la priorité donnée à l'emploi dans sa fédération. «On passe moins souvent

à la TV, mais on travaille dans l'ombre. En période de croissance, on a arraché des réductions de temps de travail sans perte salariale. Aujourd'hui, l'erreur qu'on fait, c'est de trop se fier à l'appareil syndical pour mener les batailles. Sans mobilisation, on ne gagnera rien.»

Jean-Pierre Tremblay, vice-président de la Fédération de la métallurgie et ouvrier chez Reynolds à Baie Comeau, a expliqué comment, en réduisant le temps supplémentaire, plusieurs dizaines d'emplois permanents avaient pu être créés dans son usine.

La question des revendications salariales ne devait laisser personne indifférent. Jacques Desmarais, ex-coordonnateur des négociations dans le secteur public pour la CSN en 1976 et aujourd'hui professeur à l'UQAM, s'est demandé pour-

Que faire?



«La préretraite sans pénalité à 58 ans encouragerait la création d'emplois permanents.

La retraite progressive à compter de 55 ans aussi. À l'emploi six mois, le travailleur s'initie à la préretraite les six autres mois, avec des prestations, remplacé par un nouveau salarié le remplace!

«La semaine de travail accumulée» nous intéresse. À l'ouvrage 40 heures, payé 38 heures, les deux autres heures sont «mises en banque». Après 19 semaines, c'est une semaine de congé. À chaque 19 travailleurs, nous créons un emploi.»

— Jean-Pierre Tremblay, vice-président du syndicat des travailleurs de Reynolds à Baie-Comeau

«Nous portons un idéal: celui d'une société à visage humain, où les valeurs de justice, de partage, de liberté déterminent l'organisation des rapports sociaux. Une société organisée pour les personnes, pas pour les choses.»

— Déclaration des États généraux de la CSN

Que faire?



«Nous devons absolument avoir des discussions avec notre employeur sur le

gaspillage de la matière première. Gaspiller moins de fibre pourrait amener Domtar à opérer une deuxième usine de transformation du bois à Quévillon. Le temps supplémentaire? Il s'en fait moins! Il faut voir si on ne pourrait pas le diminuer en cas de mises à pied.

— Guy Mercier, président du syndicat des travailleurs de Domtar, Label-sur-Quévillon

quoi on avait placé les salaires en tête de liste des revendications. «C'est quoi, le «plus» de IPC plus? Les négociations dans le secteur public, cela touche tout le monde. Pourtant, on ne sait rien de ce qui se prépare alors qu'un nouveau psychodrame se prépare à l'horizon.»

Un indice de l'état d'esprit dans certains secteurs. Un délégué de Louis H-Lafontaine (FSSS), Hughes Tremblay, proclame: «On veut pas se faire dire qu'il n'y a pas d'argent, O.K. là! Notre bout, on l'a fait.» Ou encore Lise-Andrée



Morin, de la FEESP: «La récession, elle est pas finie dans nos poches.» Une démonstration convaincante, celle de Pierre Fontaine, de la FSSS, qui a livré une lecture de ses talons de paie depuis 1990.

Des luttes à mener

Ces États généraux ont aussi confirmé la pertinence de l'action syndicale au quotidien. Comme l'indiquait Gérald Larose, tant mieux si on peut faire l'unité la plus large possible des forces syndicales et populaires. «Mais il faut commencer chez nous.»

Car pour certains, dont un délégué de l'UQAM, Louis Gill, nous n'obtiendrons pas de résultats probants si nous ne sommes pas un million à l'appui de nos revendications.

«Malgré les violences et les misères de toutes sortes, nous avons le courage de cet idéal, parce qu'en fin de compte nous avons espoir en l'avenir, celui qui se profile dans nos discussions, nos luttes quotidiennes, les victoires même fragiles, les appels et les gestes de solidarité.»

— Déclaration des États généraux de la CSN

D'autres délégués ont par contre mis en évidence la valeur de la lutte locale. À commencer par celle qui conduit à avoir un syndicat. Chantal Piau, nouvelle syndiquée de Vidéotron (FNC), en a témoigné d'émouvante façon. «Depuis qu'on est syndiqués, on a cessé d'avoir peur. On a acquis le droit de dénoncer les injustices.»

Gilles Papillon, de la FTPF, a raconté la petite histoire de la lutte de dix ans de son syndicat pour la survie de l'usine de papier de Donnacona. «Les travailleuses et les travailleurs se syndiquent pour devenir maîtres de leur destin..., nous dit la Déclaration de principes de la CSN. On a agi en conséquence», a-t-il indiqué, ajoutant que se laisser imposer sans lutter, ce n'est pas syndical. Le 12 mars, le président de l'entreprise annonçait enfin un investissement de 275 millions \$.



Que faire?



«Nous allons continuer de nous attaquer à la précarité de l'emploi! Après la buanderie et l'entretien ménager, où nous avons fait échec à la privatisation et réussi à sauver des emplois, nous allons essayer de convaincre l'employeur de garantir deux jours de travail par semaine aux occasionnel-les. À la fin de l'année, nous allons comptabiliser le nombre d'heures et voir si nous pouvons faire afficher des nouveaux postes.»

— Hélène Pratte, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtel-Dieu de Sorel

Ou encore Yvon Laporte, de la FNC, qui a raconté les gains du Syndicat des communications de Radio-Canada pour élargir constamment, depuis la grève de 1981, le cercle des membres protégés par la permanence.

Une déléguée du pavillon Notre-Dame du CHUM (FSSS), Jocelyne Fortier, est venue réaffirmer que «revendiquer, c'est

Que faire?

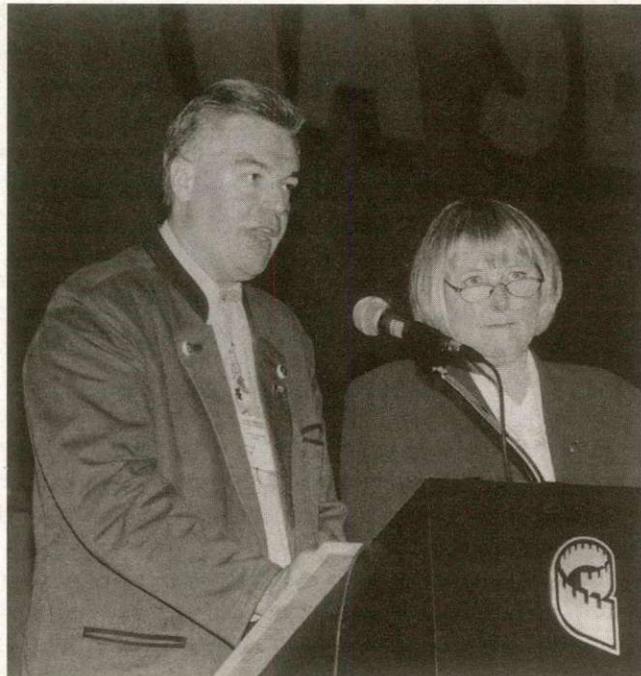


«L'industrie de l'hôtellerie est saisonnière. Plusieurs personnes sont sans emploi

l'hiver. Les changements à l'assurance-emploi nous pénalisent. Les prestations et leur durée diminuent. Les milliards de dollars accumulés dans la caisse d'assurance-emploi doivent revenir aux travailleurs!»

— Johnny Lagacé, président du syndicat des employé-es du Hilton Québec

pas une maladie honteuse. Nous ne sommes ni des exaltés, ni des gauchistes. Nous sommes



Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce, a fait le point pour le secteur privé. Louis Roy, de la Fédération de la santé et des services sociaux, a fait de même pour le secteur public.

«Nous croyons important d'avoir des stratégies sectorielles de négociation. Pour avoir une vision large des enjeux. Ce que nous faisons pour sauver nos emplois, nous pouvons le faire quand il s'agit de partager la richesse. Un des meilleurs outils de partage, c'est la syndicalisation», a dit Lise Poulin.

«La richesse qu'on produit comme société, on l'accumule ailleurs que dans les banques. Notre richesse, ce sont les services publics qu'on se donne. Les routes, les édifices publics, les espaces verts. Mais c'est surtout les services, avec les gens qui les donnent, qui constituent notre plus belle richesse collective: l'éducation, la santé, les services sociaux, l'aide aux plus démunis», estime Louis Roy.

Que faire?



«L'article 45 doit être modifié pour garantir nos droits syndicaux en cas de changement de propriétaire ou de sous-traitance. Des syndicats de l'hôtellerie ont gagné des batailles à ce sujet. Mais on ne peut pas régler ça un par un, à la pièce: le code doit protéger nos droits.»

— Patrick Teyssédou, président du syndicat du Bonaventure-Hilton, Montréal

des convaincus de la justesse de nos revendications. Si les syndicats CSN n'avaient pas été pré-

sents, on aurait pris une méchante débarque. La CSN doit développer des liens avec la population. Il faut savoir développer des batailles politiques, quel que soit le gouvernement au pouvoir.» Témoignage qui allait dans le même sens que celui de Laurie Routcliffe, de la FSSS du Pontiac, qui a raconté comment on s'y est pris pour contrer une tentative de privatisation des services.

D'autres ont attiré l'attention des délégués sur de grands enjeux. Ainsi, Céline Brochu, conseillère dans le Nord-Ouest, a mis en garde contre l'AMI alors que Qussai Samak, du Service de Santé-sé-



Que faire?



«Au Casino de Montréal, nous ne nous contenterons pas de l'IPC! Aucun groupe ne sera oublié. Tout le monde doit avoir des bonnes augmentations de salaire. Notre projet vise à combattre la précarité chez les occasionnels et les temps partiels.»

— Yves Veillette, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Casino de Montréal

curité-environnement, attirait l'attention sur l'accumulation des sommes dans les caisses de

retraite, sommes qui trop souvent ne contribuent pas à notre développement économique et qui, par leur concentration, peuvent déposséder les États de leurs capacités d'intervention.

Et pendant que Voltaire Juin, de Fer et Titane de Tracy, qualifiait de plaie les contrats de longue durée, Monique Barrette, de la FSSS, préconisait d'élire un gouvernement libéral-conservateur, ce qui nous permettrait de «retrouver notre sens de la critique politique». Guy Dorion, de la FSS lui aussi, faisait plutôt un plaidoyer en faveur de l'information locale, qui peut déranger, «une information crédible et accessible pour soutenir la mobilisation».



Sept objectifs pour ancrer nos revendications

«Choisissez-en deux, trois peut-être. Mais accrochez-vous pour les atteindre!» a lancé le président Gérald Larose aux délégués appelés à discuter, par la même occasion, d'un plan d'information et de mobilisation à mettre en place dans chaque syndicat.

SALAIRES

L'heure est venue d'augmenter le niveau de vie de nos membres par des augmentations significatives des salaires. Il faut revendiquer IPC plus.

ASSURANCE-EMPLOI

Il faut rehausser les prestations de l'assurance-emploi. Une question d'au moins six milliards \$.

PRÉCARITÉ

Il faut agir pour contrer la précarité et la sous-traitance, qui frappent surtout les femmes.

DÉVELOPPEMENT

Il faut mettre de l'avant des stratégies de développement aux plans industriel, sectoriel et régional en développant une ligne de force CSN.

EFFECTIFS

Les réseaux publics manquent d'effectifs. Les choix budgétaires doivent refléter ces lacunes.

TEMPS DE TRAVAIL

Responsabilité historique du mouvement ouvrier, la réduction du temps de travail demeure une mesure privilégiée pour consolider et créer de l'emploi.

SYNDICALISATION

Les entreprises ont libre jeu. Les lois sont désuètes. Il faut agir fermement pour favoriser l'accès à la syndicalisation.

La solidarité demeure encore la meilleure recette

On réclame une table de concertation pour définir une stratégie globale.

Jean-Pierre Larche

Les économistes et les gouvernements ont beau dire que l'avenir appartient aux jeunes et que le marché du travail débloquera rapidement en leur faveur, la situation des jeunes en emploi n'en est pas moins alarmante. Syndicats, jeunes et organismes communautaires se sont entendus, les 27, 28 et 29 mars, dans le cadre du Colloque national sur la réalité des jeunes en emploi, sur une vingtaine de recommandations qui pourraient peut-être redonner espoir à une jeunesse désabusée.

Le premier colloque du genre, organisé par les Foyers de jeunes travailleurs, un organisme visant l'insertion sociale des jeunes auquel contribue financièrement la CSN, aura fait la lumière sur les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur transition du réseau scolaire vers le marché du travail. Ce sont les plus touchés par la précarité en emploi. Face à une génération vieillissante mais dont le poids du nombre est beaucoup plus important, les jeunes travailleurs se démobilisent, renoncent à leur citoyenneté politique, fait valoir le sociologue et professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, Antoine Baby. Selon lui, les jeunes doivent tisser des liens de solidarité pour renverser la tendance de discrimination à leur égard et, finalement, prendre la place de citoyens qui leur revient.

Les programmes gouvernementaux visant à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi se sont montrés jusqu'à maintenant insuffisants et inefficaces. De surcroît, le gouvernement exige de plus en plus que des organismes comme Carrefour

jeunesse-emploi axent davantage leurs activités sur la réinsertion des bénéficiaires de la sécurité du revenu, une tâche qui, à leurs yeux, ne cadre pas dans leur mandat d'origine.

On pointe aussi du doigt le gouvernement qui n'a pas daigné remplacer les employés du secteur public qui ont pris leur retraite. À peine sept pour cent des jeunes oeuvrent dans le public, la même proportion, en fait, qu'en 1987 alors que 14 pour cent des plus de 25 ans sont employés de l'État.

Les groupes communautaires locaux réunissant de jeunes chômeurs et visant à faciliter leur intégration connaissent aussi leur part de problèmes. Ils visent souvent des objectifs précis, en relation avec la situation locale, et manquent de coordination entre eux, ce qui limite les possibilités de stratégie et d'action globale.

Concertation et solidarité

Ainsi, les participants au colloque ont recommandé la création d'une table de concertation, un lieu de discussion auquel on donnerait certains pouvoirs et dont le mandat serait de définir, justement, une

stratégie globale d'insertion au marché du travail. On tient aussi à favoriser un rapprochement entre les générations, dont les intérêts sont plus souvent qu'autrement mis en opposition.

Plusieurs représentants de groupes communautaires ont d'ailleurs mis la table pour un débat sur les clauses discriminatoires envers les jeunes, que les syndicats acceptent souvent, ou proposent même, afin d'assurer les emplois de leurs membres. Ces ententes, baptisées «clauses orphelines», consentent aux nouveaux employés des salaires plus bas et des conditions de travail diminuées pour éviter que les coupures dans la masse salariale ne s'effectuent sur le dos des travailleurs établis.

Représentant des syndicats au sein du panel, Henri Massé de la FTQ fait preuve d'ouverture, mais ne fait aucune promesse, en alléguant que c'est aux jeunes à prendre leur place à l'intérieur du mouvement syndical, et non aux plus âgés à leur laisser la leur.

Le Devoir publiait, le 27 mars, les résultats d'un sondage effectué auprès de 1 025

répondants. Les conclusions de cette enquête révèlent que 41,7 pour cent des travailleurs accepteraient une baisse de salaire pour faire place aux jeunes, contre 37,6 pour cent qui s'y opposeraient.

Les intervenants s'entendent de toute façon sur l'importance de sensibiliser davantage les jeunes et de les informer plus adéquatement sur leurs droits, en tant que travailleurs et en leur qualité de citoyens. Ils demandent par ailleurs un élargissement des normes du travail vers le travail autonome, une voie que de plus en plus de jeunes sont tentés d'emprunter.

Entre autres actions à entreprendre, on tentera de sensibiliser les employeurs au fait que de meilleures conditions de travail accordées à leurs employés peuvent leur assurer un meilleur rendement, d'une part, et une stabilité opérationnelle, d'autre part.

Réalité sociale

Le colloque aura par ailleurs permis de dégager et de dresser le portrait de la réalité des jeunes au quotidien. Ainsi, on s'est entendu sur la nécessité



PATRON,
IL YA DE LA GROGNE
SUR LA CHAÎNE
DE MONTAGE,
QUE FAUT-IL FAIRE
?

AUGMENTEZ
LA
CADENCE!



*
BORIS
98

monopolisent
jusqu'à 60
pour cent de
leurs revenus.

Normand
Bergeron, de la
Société d'habita-
tion du Québec,
considère que les
logements so-
ciaux devront tou-
jours demeurer
une alternative et
non une solution en
soi. Il explique que
43 millions \$ par an-
née sont disponibles

à la Société pour financer des
projets communautaires d'ha-
bitations partagées. L'obstacle
à la réalisation de ce projet se-
rait, estime-t-il, davantage re-
lié à l'isolement des jeunes, par
rapport aux groupes de fem-
mes ou d'assistés sociaux, très
forts et unis, que le manque de
ressources comme tel.

Pénalité à la débrouillardise

Par ailleurs, des réformes

comme celle de la sécurité du
revenu, qui pourrait pénaliser
les bénéficiaires partageant un
même logement, touchent di-
rectement les jeunes tra-
vailleurs. Les intervenants des
milieux d'aide aux jeunes tra-
vailleurs, tels les Carrefours
jeunesse-emploi, qualifient
cette mesure de «pénalité à la
débrouillardise». À leurs yeux,
une orientation politique en ce
sens n'offre rien de bon pour
les jeunes qui tentent d'inté-
grer le marché du travail. Les
participants au colloque ont
dénoncé à l'unisson cette nou-
velle mesure qui attaque di-
rectement la qualité de vie des
jeunes.

On demande aussi à Qué-
bec d'investir davantage dans
le financement et le développe-
ment des organismes commu-
nautaires dont le mandat est lié
à l'insertion des jeunes dans la
communauté et sur le marché
du travail. À l'heure actuelle, le
gouvernement ne semble pas
reconnaître l'importance de
ces groupes populaires, pen-
sent-ils, alors que leur tâche
s'alourdit avec la nombre de
jeunes sans emploi. «L'État,
soutiennent-ils, voit les orga-
nismes populaires comme com-
plémentaires et non comme des
partenaires.»

De plus, la plupart des orga-
nismes d'aide aux jeunes sans
emploi sont méconnus et n'ont
pas de budget suffisants pour
se faire connaître via les médias
par des campagnes publicitai-
res.

Les jeunes et la syndicalisation

À première vue, les jeunes
en veulent aux syndicats, qu'ils
tiennent pour responsables des
difficultés qu'ils éprouvent à
intégrer le marché du travail.
De fait, à peine 19 pour cent des
moins de 25 ans sont syndi-
qués, alors que leurs aînés le
sont à 46 pour cent. Les jeunes
préfèrent pour la plupart s'as-
surer un emploi moins bien ré-
munéré et moins bien protégé
que de risquer de le perdre
dans une entreprise de syn-
dicalisation. Ils se considèrent
même privilégiés d'occuper un
emploi.

Les jeunes comptent pour
14,5 pour cent des membres de
la CSN; 40 pour cent d'entre
eux affirment avoir déjà parti-
cipé à une manifestation. De là
l'importance de favoriser le
dialogue entre les jeunes et les
syndicats, les premiers cher-
chant la reconnaissance, les se-
conds, la relève.

Quelques intervenants ont
soulevé la question de la
syndicalisation chez les jeunes
et ont profité de la présence du
ministre du Travail, Matthias
Rioux, pour lui demander si le
gouvernement était prêt à s'as-
seoir avec les jeunes et les sen-
sibiliser à la protection syndi-
cale. Le ministre n'a pas ré-
pondu à la question, s'en ten-
ant au discours de clôture
qu'il avait préparé.

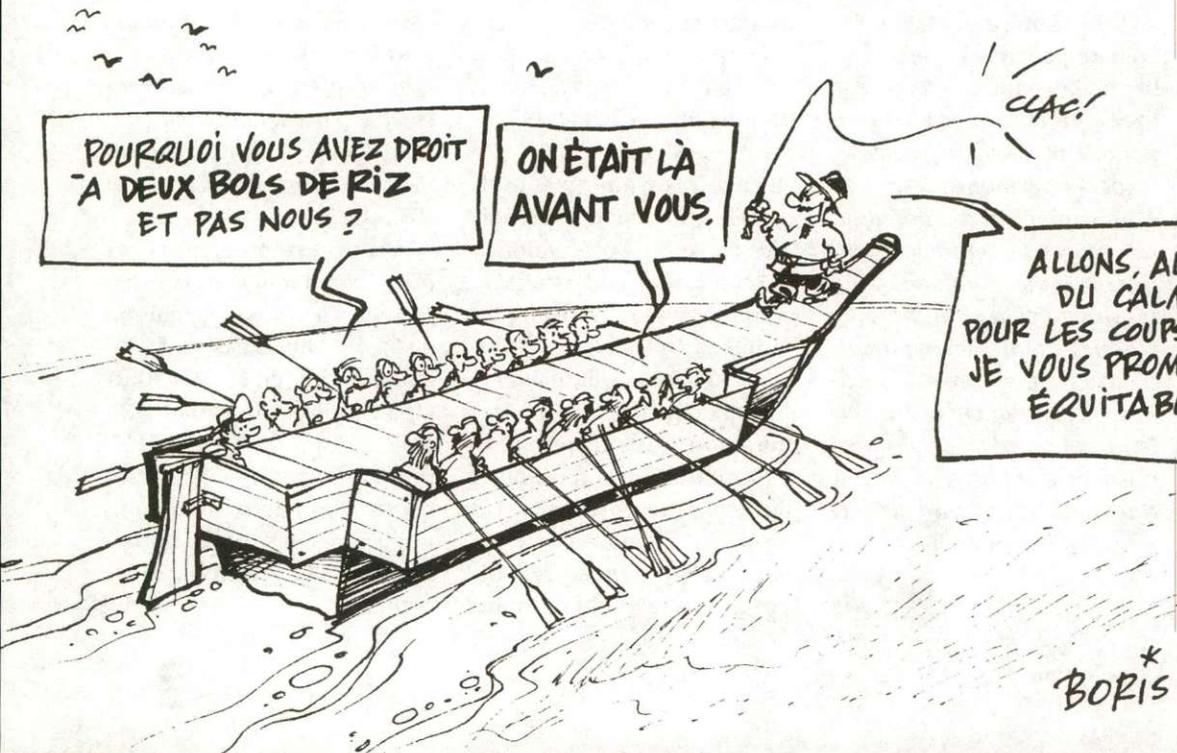
La problématique de l'insertion
des jeunes au marché du travail
reste entier, même si bon nom-
bre de solutions encourage-
antes sont ressorties de ces
trois journées de colloque.
Reste à savoir si les jeunes,
les syndicats et le gouver-
nement pourront continuer dans

cette voie
de partena-
riat et
poser les
gestes
concrets
qu'on at-
tend
d'eux.

POURQUOI VOUS AVEZ DROIT
A DEUX BOLS DE RIZ
ET PAS NOUS ?

ON ÉTAIT LÀ
AVANT VOUS.

CLAC!
ALLONS, ALLONS,
DU CALME!
POUR LES COUPS DE FOUET,
JE VOUS PROMET D'ÊTRE
ÉQUITABLE!



*
BORIS

Tout ce qu'il faut savoir sur les microbes en milieu de travail

Un document de 272 pages sur les infections professionnelles et l'action syndicale pour les prévenir.

Claude Saint-Georges

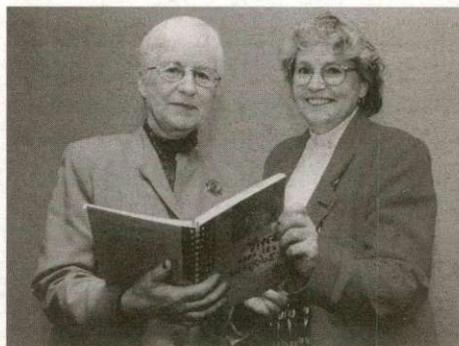
Lucie Dagenais, coauteure de *Vivre avec les microbes*, a demandé aux 700 délégués au Conseil fédéral de la Fédération de la santé et des services sociaux s'ils savaient quels gestes poser s'il leur arrivait de se piquer avec une aiguille souillée. Moins de dix pour cent des délégués ont levé la main.

Vivre avec les microbes, la prévention et le contrôle des infections professionnelles, dont le lancement a eu lieu à l'occasion de ce dernier conseil fédéral, est l'aboutissement d'une dizaine d'années d'interventions, d'activités de formation et de recherches réalisées par la CSN dans le secteur de la santé et des services sociaux. Le document de 272 pages est le premier ouvrage au Québec à aborder la question des infections professionnelles de manière globale en regroupant des informations de nature biologique, médicale, légale et syndicale.

Des microbes, ça évolue

Ce sont les syndicats du secteur des services de santé et leurs membres qui sont davantage exposés à une diversité d'agents infectieux, dont des souches très virulentes et parfois résistantes aux médicaments, qui bénéficieront particulièrement de ce nouvel outil de santé et sécurité au travail.

Rédigé par Lucie Dagenais, du service de la formation de la CSN et Ana María Seifert, biologiste à l'UQAM, *Vivre avec les microbes* nous apprend que parmi les centaines de milliers de microbes qui se trouvent dans notre environnement, quelque 400 peuvent causer des maladies infectieuses. Ce nombre est loin d'être arrêté puisqu'il s'agit d'organismes



Lucie Dagenais, en compagnie de Louise Magny, secrétaire générale de la FSSS.

vivants, en constante évolution. Ainsi, selon l'Organisation mondiale de la santé, 29 nouvelles maladies infectieuses, surtout des maladies virales, sont apparues ou ont été identifiées depuis 20 ans, dont le SIDA. Il s'ensuit que l'hôpital, où l'on traite les victimes de ces maladies, est un milieu propice à la contagion s'il n'est pas soumis à des mesures strictes de prévention.

Selon Louise B. Magny, secrétaire-générale et responsable de la santé au travail à la FSSS, ce document vient à point. «Alors que le gouvernement et les administrations locales s'apprentent à sabrer dans les services de l'entretien sanitaire et de la buanderie, qui sont essentiels à la salubrité des établissements, les syndicats pourront puiser dans ce document les arguments pour que les questions d'hygiène soient considérées en priorité dans le cadre de la réorganisation de ces services», soutient-elle.

Les sujets

Vivre avec les microbes tente de répondre aux questions suivantes:

- Quelle est l'importance du problème?
- Comment les maladies infectieuses se transmettent-elles en milieu de travail?
- Comment concilier l'approche des précautions universelles, applicables indépendamment du diagnostic des malades, avec des mesures très spécifiques en cas d'exposition à certaines maladies dont l'hépatite B, la tuberculose et le SIDA?
- En quoi les syndicats sont-ils capables d'influencer le choix des moyens de prévention et de contrôle des infections?
- Comment faire respecter les droits des travailleuses et travailleurs dans ce domaine?

Deux chapitres proposent une approche de la prévention et l'immunisation fait l'objet d'un chapitre particulier. Un important chapitre décrit les mesures d'urgence préconisées en cas d'exposition, tandis

que le dernier chapitre indique des repères pour l'action syndicale. Les annexes ajoutent des informations pratiques, un dictionnaire et un index sur certains sujets sont présentés à la fin.

Vivre avec les microbes fournit ainsi aux délégués syndicaux un bagage de connaissances pour faciliter leur intervention et pour appuyer l'action collective nécessaire pour faire respecter le droit des travailleuses et travailleurs à la santé-sécurité. Il pourra être utile aux responsables syndicaux oeuvrant dans des secteurs autres que celui de la santé et des services sociaux où il existe des problèmes semblables, ainsi qu'à beaucoup d'autres intervenants en santé au travail.

Énormément à faire

Selon Marc Laviolette, vice-président de la CSN, qui a signé la présentation du volume : «*Même s'il n'est pas toujours possible d'enrayer totalement le danger infectieux, la CSN considère qu'il y a énormément à faire pour le réduire ou pour en limiter les conséquences en cas d'exposition.*»

On peut se procurer *Vivre avec les microbes*, au coût de 15 \$, plus les frais d'expédition de 5,50 \$, au Service de la documentation de la CSN, 1601 De Lorimier, Montréal, H2K 4M5 (téléphone, 514-598-2148; télécopieur 514-598-2029; courriel: docucsn@total.net). Le document est aussi disponible en version cédérom, également à 15 \$.

Une «crise» fabriquée de toutes pièces par l'employeur

Le syndicat réclame une enquête publique sur les récents événements.

Luc Latraverse



Vous avez peut-être été estomaqués de lire à la une des journaux du 16 mars que les autobus de la STCUQ avaient été retenus au garage, privant sans avertissement la population du Québec métropolitain de transport public. Le syndicat des employés de garage a immédiatement été pointé du doigt par la direction. Le lendemain, les médias rapportaient les propos du ministre des Transports, Jacques Brassard, qui accusait les syndiqués d'avoir falsifié les rapports des vérifications effectuées sur la flotte d'autobus. En pleine négociation, le ministre du Travail, Matthias Rioux, a qualifié ces gestes de moyens de pression inacceptables en imputant aux mécaniciens la responsabilité de la situation. Depuis, l'analyse des faits a jeté un éclairage bien différent sur ce qui s'est produit. La CSN et le syndicat ont réclamé une enquête publique sur les événements, enquête dont le ministre Brassard n'avait toujours pas annoncé la tenue au moment d'aller sous presse.

Pourquoi avoir retenu 250 autobus en état de circuler?

Premier fait troublant, la décision de la STCUQ de ne pas laisser sortir les autobus, le 15 mars, a été prise durant la nuit. La fin de semaine précédente, des membres du syndicat avaient procédé à une vérification générale de la flotte d'autobus, bénévolement, avec l'autorisation du directeur de l'entretien de la STCUQ, Mario Gionet. Ce dernier les avait avertis toutefois par écrit qu'ils devaient renoncer à toute protection en cas d'accident du travail qui pourrait survenir au cours de cette opération bénévole.

Neuf des 276 autobus inspectés ont été jugés inaptes à circuler. Cent quarante autres véhicules nécessitaient des réparations majeures, selon le rapport remis par le syndicat à la direction. «*Il y avait 250 autobus pour donner le service en toute sécurité, le 15 mars, souli-*

gne le président du syndicat, Serge Lemelin. La STCUQ a donc tenté de créer une crise pour nous en faire porter l'odieux.»

L'honnêteté des syndiqués confirmée par la SAAQ

Malheureusement pour la STCUQ et pour le ministre Brassard, les rapports des contre-vérifications effectuées sur les autobus par les experts de la Société de l'assurance-automobile du Québec corroborent ceux du syndicat. Le ministre avait été à tout le moins mal informé lorsqu'il a tenu ses propos dénonciateurs.

Privatisation

Les véritables intentions de la direction de la STCUQ n'ont cependant pas mis de temps à éclore au grand jour. Son président, Claude Larose, demande en effet au ministre du Travail, Matthias Rioux, et au Conseil des services essentiels

de déroger au Code du travail et d'autoriser une exception à la convention collective pour confier une partie de l'entretien des autobus à l'entreprise privée. D'autres membres du conseil d'administration de la STCUQ ont aussi plaidé publiquement en faveur de la sous-traitance au secteur privé.

Une situation qui perdure depuis longtemps

Déjà, en 1995, les mécaniciens avaient effectué bénévolement une autre vérification générale pour démontrer à la direction de la STCUQ que les mécanismes et les calendriers d'inspection des véhicules devaient être révisés sérieusement. La STCUQ s'était alors engagée à apporter des améliorations au processus et à embaucher une douzaine de mécaniciens supplémentaires pour corriger la situation. «*Rien n'a été fait depuis,*» affirme le président du syndicat.

Même si des changements importants doivent être apportés à la fréquence de vérification des autobus, il restait 250 véhicules en état de rouler que la STCUQ a délibérément retenus au garage, le 15 mars au matin.

Enquête publique

Après avoir été salis par la direction de la STCUQ et avoir vu leur honnêteté et leur compétence mises en doute par des ministres du gouvernement Bouchard, les syndiqués exigent la tenue d'une véritable enquête publique sur la situation de la sécurité à la STCUQ et sur les événements qui sont survenus au cours des dernières semaines. «*Il s'agit de la sécurité du public que nous transportons et de nos réputations, autant comme syndicat qu'en ce qui concerne la qualité et la fiabilité de notre travail. Le public, comme nous, avons droit à ce que la lumière soit faite.*»

Résidence Laurendeau

À l'action inspirée suit la victoire

D'ici quatre ans, le nombre de travailleuses et de travailleurs de la Résidence Laurendeau occu-

pant des postes réguliers à temps complet passera de 54 à 78, soit 38,2 pour cent de l'ensemble des

postes. L'entente conclue le 20 mars au CHSLD du boulevard Gouin, dans la région métropolitaine, est le résultat d'une conjugaison d'événements: un vote de grève (illégal), des moyens de pressions légers, une bourde patronale et, surtout, la finesse de la part du syndicat.

À la suite des départs volontaires (préretraite) dans la fonction publique, l'employeur a modifié, en août 97, le statut de poste régulier à temps complet en poste régulier à temps partiel. La direction de la résidence a aussi ajouté des heures de travail à des employé-es détenant des postes à temps partiel. Sans affichage et sans considérer l'ancienneté!

Au-delà de ce changement du statut du poste à temps complet, le syndicat, qui représente 300 employé-es, a lu la volonté de l'employeur de fonctionner désormais avec des postes à temps partiel, moins avantageux (salaires, assurance-collective, régime de retraite, vacances, etc.). La direction voulait ramener de 25 à 8 pour cent, les effectifs à temps complet.

«Pour nous, l'enjeu, c'était la structure permanente des postes, soit avoir un maximum de postes à temps complet, ce qui assure une bien meilleure continuité des services», de dire le président du



Le nombre de postes réguliers à temps complet passera de 54 à 78 d'ici quatre ans à la Résidence Laurendeau du Boulevard Gouin, dans la métropole. De passage dans le locaux de *Nouvelles CSN*, le président et la vice-présidente du syndicat, Gilles Tremblay et Lucille Bourque, ont fait l'autopsie de cette victoire syndicale.

syndicat, Gilles Tremblay.

Mandats éloquentes

Les mandats obtenus à scrutin secret à l'automne 97 sont éloquentes: il faut conserver, augmenter même, le nombre de postes à temps complet. En décembre, 88 pour cent des syndiqué-es se prononçaient en faveur de trois débrayages de 24 heures.

Suivent négociations, port du macaron, arrêt des discussions et victoire patronale en arbitrage accéléré sur le rajout des heures. Fort de ce gain, l'employeur sert un ultimatum: le syndicat a jusqu'au 16 mars pour accepter le statut quo sur le pourcentage des postes à temps complet, soit 25 pour cent. Sinon, il impose son offre initiale ou huit pour cent. L'offre patronale est rejetée. Le syndicat annonce qu'il

exercera son premier mandat de grève le 21 mars.

Un représentant patronal met le feu aux poudres en disant se fouter éperdument de la baisse de salaire qu'encaisseraient les temps partiel.

Le syndicat annonce qu'il conteste en Cour supérieure la décision arbitrale sur le rajout des heures. Reprise des pourparlers. Le 20 mars, l'entente établit que le nombre de postes à temps complet passera de 25 à 38,2 pour cent d'ici quatre ans.

«Ne laissez pas les seuls employeurs jouer avec la structure permanente des postes et décider de façon arbitraire des postes à temps complet. C'est l'avenir des plus jeunes employé-es qui en dépend», conclut Gilles Tremblay.

M.C.

Coeur du Québec Un rendez-vous avantageux pour six municipalités

Le secrétaire général de la Fédération des employés et employés de services publics de la CSN, François Juneau, et le président du Conseil central du Coeur du Québec, Michel Angers, ont convoqué publiquement, le 26 mars, les maires de six municipalités et les responsables de deux organismes de la Mauricie à une première rencontre de négociation regroupée. Il s'agit des municipalités de Sainte-Thècle, Saint-Adelphe, Saint-Élie, Saint-Sévère, Saint-Barnabé, Champlain, de la Corporation enfouissement Champlain et du Comité intermunicipal des loisirs Saint-Tite. Les syndicats estiment que

la négociation regroupée permettrait une plus grande efficacité et des économies appréciables car elles se dérouleraient à une seule table. Les huit partenaires patronaux se partageraient les frais d'un seul procureur patronal, d'un seul comité de négociation, d'une seule salle de négociation, ainsi que les autres coûts afférents. De plus, les syndiqué-es désirent uniformiser leurs conditions de travail. Les responsables municipaux seront-ils au rendez-vous? C'est ce que souhaitent les syndicats, qui regroupent 44 employé-es et tentent de négocier leur première convention collective.

M.C.

**La CSN
sur Internet:
[http://www.
csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)**

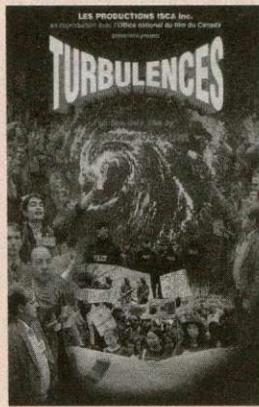
À voir absolument!

Pour rester dans le ton des États généraux de la CSN, on peut se procurer le film «TURBULENCES» de la réalisatrice Carole Poliquin. C'est une intrusion de 24 heures dans les dédales du marché global. On y voit comment l'économie virtuelle opère sans souci aucun de la vraie vie du monde qui, aux quatre coins de la planète, en subit les contrecoups. C'est un document percutant et très bien vulgarisé sur la mondialisation de l'éco-

nomie à la sauce néo-libérale.

Le film intégral dure 58 minutes. L'Office national du film, pour des raisons que vous devriez contester en commandant votre copie, diffuse une version abrégée de 52 minutes. Exigez la version intégrale. Le coût de la cassette est de 20 \$ pour les particuliers et de 40 \$ pour les institutions. La distribution est assurée par l'ONF: 1-800-267-7710.

Internet: www.onf.ca



La version de 58 minutes est disponible aux Productions Isca: (514) 273-9795.

Luc L.



En conférence de presse le 26 mars, le vice-président de la CSN Roger Valois, Georges Lambert, président du syndicat, et Guy Martin, du Service juridique de la CSN.

Alfred Dallaire mord la poussière

Dans une décision rendue le 16 mars, le Tribunal du travail accorde d'abord le Syndicat des travailleurs de Alfred Dallaire pour représenter tous les porteurs, chauffeurs et directeurs de la maison funéraire de Montréal. Puis, il stipule que Gestion Hélène Maurice (GHM), qui s'est vu concéder temporairement une partie des activités de cortège funéraire, est liée par l'accréditation. Le syndicat de 125 employés devra négocier une première convention collective avec GHM. Dans l'éventualité où celle-ci cesse ses activités de cortège funéraire, ou que ne soit pas reconduit son contrat de service avec Alfred Dallaire et que celui-ci fasse appel à une autre entreprise, le syndicat représentera toujours les employés de Alfred Dallaire. «Cetle décision, majeure, consacre le rôle de l'article 45 du Code du travail, introduit pour protéger l'accréditation en cas d'aliénation ou de concession d'entreprise», a déclaré en conférence de presse le vice-président de la CSN, Roger Valois.

Ce jugement vient préciser que durant le processus d'accréditation, une modification dans la structure d'entreprise ne peut annuler le certificat d'accréditation déposé à l'égard du donneur d'ouvrage. Aux yeux du tribunal, «l'article 45 vise à protéger le droit d'association. C'est heurter cette disposition que de permettre à un employeur visé par une requête en accréditation d'échapper aux conséquences de l'article 45 en concédant son entreprise ou une partie de celle-ci pour la reprendre ultérieurement, libérée de toute accréditation».

C'est en août 1995 que le syndicat a déposé sa requête. Après avoir contesté l'accréditation, Dallaire a avisé la commissaire du travail et le syndicat, en mars 1996, qu'il s'était départi de toutes ses activités reliées au cortège funéraire au profit de GHM. La commissaire du travail devait accréditer le syndicat auprès de GHM seulement. Craignant de disparaître si Alfred Dallaire changeait de sous-traitant, le syndicat a plaidé sa cause devant le Tribunal en vue d'être accrédité également auprès de Dallaire.

M.C.

Travailleurs et immigrants: une même réalité

L'Écomusée du Fier Monde inaugurerait le 25 mars sa nouvelle exposition annuelle avec pour thème: *Travailleurs et immigrants*. À travers l'histoire d'un des plus vieux quartiers de Montréal, le Centre-Sud, l'Écomusée propose un voyage au coeur de la Révolution industrielle.

Ce quartier a toujours été en grande majorité canadien-français, mais, de tout temps, on y retrouve une présence importante de communautés culturelles. L'exposi-

tion tend à faire ressortir les différences entre ces nouveaux arrivants et les francophones déjà établis mais aussi de ce qui

leur est commun, par exemple le travail.

C'est donc l'histoire des immigrants à Montréal à une époque où durs labeurs et luttes sociales faisaient partie du quotidien. Une époque où, peu importe l'ethnie ou la culture des résidents du quartier, chacun avait en commun une même condition sociale.

L'Écomusée du Fier Monde est situé au 2050 rue Amherst à Montréal et l'exposition s'y tiendra jusqu'en juin 1999.

J-P. L.



L'Écomusée du Fier Monde

La FFQ en campagne

La Fédération des femmes du Québec lancera sa campagne de financement le 19 avril à 13 heures, au Jardin Botanique de Montréal. L'équipe de la FFQ, ainsi que les marraines de l'organisme, seront présentes pour l'événement. La Fédération espère recueillir, au cours

de sa campagne *Je donne, beaucoup, passionnément*, les 75 000 dollars nécessaires à son fonctionnement. C'est la première année que la FFQ lance une véritable campagne organisée de financement, devant pallier aux réductions des subventions gouvernementales.

J-P. L.





LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Accordez les verbes entre parenthèses:

- a) Quand, autrefois, le docteur Rochon s'annonçait, la foule (accourir, imparfait)... pour l'applaudir.
 b) Si, aujourd'hui, le ministre Rochon s'annonçait, la foule (accourir, conditionnel)... pour le huer.
 c) C'est que s'il faut qu'elle (courir, subjonctif présent) à l'urgence, la population (encourir, indicatif présent) de grands risques pour sa santé.
 d) Car, c'est (courir, participe passé), le ministre (discourir, indicatif présent) beaucoup. Mais, ce faisant, il ne (secourir, indicatif présent) guère ses électeurs.

Réponse: a) accourait. b) accourrait. c) coure, encourt. d) couru, discourt, secourt.

2. Remplacez, s'il y a lieu, le mot «terme» dans les phrases suivantes par le mot exact:

- a) Pour une variété de raisons, plusieurs souhaitent que le premier ministre Chrétien ne sollicite pas un troisième terme.
 b) À vrai dire, s'il mettait immédiatement un terme à sa carrière politique, plusieurs s'en réjouiraient.
 c) En termes de création d'emplois, le budget Landry est plutôt mince.
 d) Le manque d'investissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation fera sentir ses effets à court terme.
 e) Nul n'a jamais pu connaître les termes des contrats conclus entre Hydro-Québec et les grandes alumineries.
 f) Chose certaine, les plus démunis qui n'ont pas payé leur terme n'ont pas droit à tant de complaisance.

Réponse: a) mandat. b) terme. c) en matière de. d) terme. e) modalités. f) terme.

3. Accordez le mot *cent*, s'il y a lieu.

- a) Au Québec, on compte deux cent cinquante mille enfants vivant des prestations d'aide sociale.
 b) À elles seules, les réformes à l'assurance-chômage ont entraîné une augmentation de près de deux cent mille prestataires de l'aide sociale au Québec.
 c) Près de onze cent personnes, participant aux États généraux de la CSN, se sont déclarées en faveur de mesures vigoureuses pour assurer un partage plus équitable de la richesse.
 d) Au rythme où vont les choses, nos revenus de retraite ne vaudront plus cinq cent.

Réponse: a) cent. b) cent. c) cents. d) cents. Lorsqu'il est adjectif numéral, *cent* prend un *s* quand il est multiplié par un nombre qui le précède et qu'il n'est pas suivi immédiatement d'un autre adjectif numéral. Lorsqu'il désigne une pièce de monnaie, il s'accorde comme un nom.

Lucie Laurin

B i e N v E n u e

Boulangerie Bridor

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Produits Bridor (FC-CSN) a déposé une requête en accréditation syndicale, le 17 mars, dans le but de représenter quelque 150 employé-es de la boulangerie de Boucherville. Le nouveau syndicat compte notamment regrouper des aides-boulangers, des boulangers, des empaqueteurs, des manoeuvres, des mécaniciens et des pétrisseurs. Cette entreprise de la rive-sud de Montréal boulangère croissants, pains, viennoiseries et autres délices.

Centre canadien d'architecture

La CSN a également fait connaître au ministère du Travail, le 16 mars, la volonté d'un groupe d'une vingtaine d'employé-es des services de protection et de prévention du Centre canadien d'architecture, à Montréal, de faire partie d'un syndicat. Celui-ci entend défendre les intérêts d'agents de sécurité, de patrouilleurs et de surveillants travaillant au centre, sur la rue Baile, dans l'ouest de la métropole. C'est la FEESP-CSN qui les assistera dans la négociation de leur convention collective.

Paul Maranda

Une quinzaine de travailleuses et de travailleurs du fabricant de produits de fibre de verre (boîtes de camion, perron, etc) et de boîtes isolantes Paul Maranda, à Beloeil, ont aussi fondé un nouveau syndicat affilié à la CSN. Ils en ont informé le ministère du Travail, le 11 mars. On est à la veille d'entrer dans la haute sai-

son de production à cette entreprise, période qui se situe d'avril à novembre. C'est la Fédération de la métallurgie de la CSN qui sera leur porte-parole.

Ferme Saint-Zotique

Toujours dans la Montérégie, mais à Saint-Zotique, près de Valleyfield, huit travailleurs à l'emploi de La Ferme Saint-Zotique ont rallié le Syndicat des chauffeurs déjà en place et affilié à la CSN et à sa Fédération du commerce.

Garderie Bois-Joli - Saint-Nicolas

À Saint-Nicolas, sur la rive-sud de Québec, quelque vingt employé-es de la garderie Bois-Joli ont manifesté également leur volonté de faire partie de la CSN en déposant une requête en accréditation auprès du ministère du Travail en ce sens. Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs en garderies de la région de Québec (FSSS-CSN) dont ils feront partie, et qui regroupe les employé-es d'une trentaine de garderies, a célébré son dix-huitième anniversaire le 2 avril. La Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN est la principale organisation syndicale dans ce secteur.

Extrudex Aluminium

À la Fédération de la mé-

tallurgie, par ailleurs, c'est le Syndicat des spécialistes en extrusion d'aluminium qui a reçu son certificat d'accréditation. L'entreprise qui les emploie, Extrudex Aluminium, est située à Saint-Nicolas, dans la région de Québec, et compte 43 travailleurs.

Urgel Bourgie

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs d'Urgel Bourgie (CSN) a déposé une requête en accréditation syndicale au ministère du Travail, le 25 mars, en vue de représenter tous les salarié-es de la maison funéraire Urgel Bourgie. La requête du syndicat vise 325 salarié-es répartis dans la région métropolitaine. Il s'agit d'employées de bureau, de conseillers, de tous les directeurs de funérailles (à l'exception de ceux responsables des secteurs), de chauffeurs, d'hommes de service, de porteurs, de préposé-es, de thanatologues, etc. Urgel Bourgie opère 63 établissements dans la région métropolitaine.

École Pasteur

La Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec de la CSN a accueilli un nouveau syndicat, celui des 29 professeurs du collège privé École Pasteur.

M.C. et J.-P. P.

Faire lire
nouvelles csn,
c'est militer

Viols de la vie privée Le dossier noir de la CSN chez Serge Ménard

Ce n'est pas demain que les employeurs et la CSST pourront continuer, en toute tranquillité, de violer la vie privée des accidentés du travail. Pour faire suite à la dénonciation publique de la CSN, le vice-président Marc La-violette a rencontré, le 27 mars, le ministre de la Justice, Serge Ménard, pour lui présenter un dossier noir contenant 13 cas types et une abondante jurisprudence.

Le ministre a déclaré qu'il est illégal de filmer quelqu'un dans son jardin, tout comme dans sa chambre à coucher. Admettant que la situation est inquiétante, il s'est engagé à examiner le dossier déposé par la CSN.

Par ailleurs, le ministre du Travail Matthias Rioux, qui a publiquement endossé ces abus, a reçu une lettre de protestation du D^r Roch Banville, un militant de la FATA, dans laquelle on peut lire:

«Imaginer que par le visionnement d'un simple ruban vidéo, tourné à la sauvette par un apprenti Sherlock Holmes qui n'a aucune notion médicale et encore moins de la nature des lésions de la victime traquée, on peut parvenir à une conclusion hors de tout doute d'incrimination de fraude de la part d'un travailleur accidenté! Ceci relève d'un ridicule consommé à faire rougir le docteur Watson lui-même.»

L.L.

Campagne pour la hausse du salaire minimum

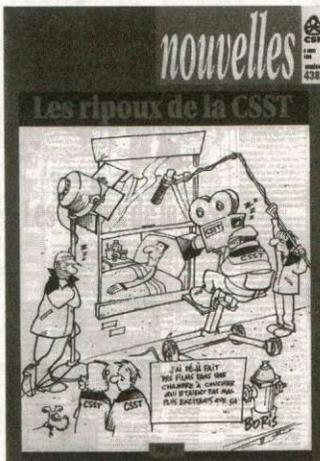
Avec le taux actuel de salaire minimum à 6,80 \$, une personne seule doit travailler 50 heures par semaine pour seulement atteindre le seuil de pauvreté. Pour subvenir aux besoins d'une famille de deux personnes, c'est 62 heures, 77 pour une famille de trois personnes et 94 pour une famille de quatre personnes.

Pour le Front de défense des non-syndiqués, une coalition d'une trentaine d'organismes populaires et syndicaux qui existe depuis 1983, «le salaire minimum est une réglementation du travail essentielle et un outil incontournable de répartition des richesses et de lutte contre l'exploitation et les abus.» Aussi mène-t-il une campagne contre la précarisation du

travail et pour le rehaussement du salaire minimum à 8,45 \$ à compter du 1^{er} octobre 1998, ce qui permettrait à une personne seule travaillant 40 heures par semaine d'atteindre un salaire annuel équivalant au seuil de pauvreté.

Le Conseil confédéral des 18, 19 et 20 mars a fait sienne cette revendication.

L.L.



Un budget de carême

Le dernier budget du ministre Bernard Landry soulève de sérieuses inquiétudes pour l'avenir des services publics. Même s'ils risquent d'imploser, le gouvernement a maintenu le cap sur le déficit zéro et annonce déjà qu'avant de les remettre à flot, il verra à baisser les taxes et les impôts des entreprises, une fois l'équilibre budgétaire atteint l'an prochain. «C'est clair qu'il refile sans débat la note aux plus pauvres», a affirmé Gérald Larose en réaction au discours du budget.

Ce sont les plus démunis et la classe moyenne qui écopent le plus de

la dégradation des services publics. Et rien ne se profile à l'horizon pour corriger le tir. Encore cette année, les réseaux de la santé et de l'éducation devront couper.

Mais pour faire passer la pilule en cette période préélectorale, le ministre Landry mise sur des mesures de visibilité, particulièrement pour les jeunes. Ce «tape-à-l'oeil», plusieurs, comme Gérald

Larose, l'ont dénoncé: «Quand on coupe 170 millions dans l'éducation, le saupoudrage ne sert qu'à masquer les compressions.»

La CSN accueille cependant favorablement l'ajout de nouveaux crédits pour les services de garde et considère que la nouvelle politique industrielle du gouvernement devra faire l'objet d'un débat public. **M.K.**

Boycottage de Sherbrooke Honda

Un an après avoir demandé leur accréditation syndicale, les 22 employés de Sherbrooke Honda sont toujours aux prises avec leur employeur qui met tout en oeuvre pour retarder le processus de leur syndicalisation.

Depuis que la demande en a été déposée par le syndicat des garages de l'Estrie, les trois employés les plus dérangeants ont été congédiés, d'autres n'ont pas été payés pour les deux dernières semaines ou ont vu leur semaine de travail écourtée à vingt heures.

Devant un employeur à leurs yeux sans scrupule, prêt à invoquer un éventail de raisons superflues pour étirer les délais et retarder les audiences devant les instances du ministère du Travail, les employés ont lancé, le mercredi 25 mars, une campagne de boycottage contre Sherbrooke Honda. Se sont joints à la manifestation quelque 150 travailleurs et travailleuses à qui la liberté d'association tient à coeur.

Pour un emploi rémunéré 15 \$ l'heure dans un garage syndiqué, les employés de Sherbrooke Honda reçoivent un salaire horaire de 8 \$. **J-P.L.**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
mai

Fête internationale
des travailleuses
et des travailleurs



SOLIDARITÉ
QUÉBEC

Solidaires

POUR LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX

partout!

Le droit au *travail*

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, ainsi qu'à la protection contre le chômage.

Le droit à l'*équité salariale*

Toute personne a droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal ou équivalent.

Le droit d'*association*

Toute personne a le droit de fonder ou de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Le droit à la *santé*

Toute personne a droit à des soins médicaux et à des services sociaux suffisants pour assurer sa santé et son bien-être.

Le droit à la *sécurité sociale*

Toute personne a droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être et celui de sa famille.

Le droit à l'*éducation*

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins au niveau élémentaire, qui est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé. L'accès aux études post-secondaires doit être ouvert en pleine égalité à toutes et à tous.

Le droit au *logement*

Toute personne a droit au logement pour assurer sa santé et son bien-être et ceux de sa famille.

Le **1er mai**,

participons aux activités de notre région avec les organismes qui luttent pour la promotion et la défense des droits sociaux.

Organisons une tournée pour souligner nos bons coups et pour dénoncer ceux et celles qui bafouent ces droits. Défendons les droits sociaux partout!